



MAIRIE

DE VILLECRESNES

Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

DELIBERATION N° 2017 - 052

**APPROBATION DU CONTRAT DE BASSIN DE L'YERRES AVAL ET
DU REVEILLON 2017-2022**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, M. Valère VILLA, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, Mr Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mr André ARDIOT, Mme Martine BILLET, Mr Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, Mme Denise DAVID, M. René-Jean Cullier de Labadie, Mme Anne-Marie MARTINS, Mrs Didier GIARD, Stéphane RABANY, Madame Marie-Renée AUROUSSEAU

Absents représentés :

*Monsieur Daniel SCHREIBER représenté par Monsieur Christian FOSSOYEUX,
Madame Monique MONTEBAULT, représentée par Monsieur Valère VILLA,
Monsieur Michel PINJON représenté par Madame Françoise VILLA,
Madame Marie-Laure HIRON représentée par Monsieur Jacques LOCHON,
Monsieur Gilles GUILLAUME représenté par Madame Jeannine MAILLET,
Monsieur Didier FABRE représenté par Monsieur Stéphane RABANY,
Madame Annie-France VIDON représentée par Madame Anne-Marie MARTINS.*

Monsieur Thierry DEBARRY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code General des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2010-047 du 19 juin 2010 autorisant la signature du premier contrat de bassin ;

Vu la proposition de Contrat de Bassin Yerres Aval et réveillon 2017-2022 du SyAGE ;

Vu l'avis de la Commission Urbanisme en date du 12 AVRIL 2017 ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LOCHON, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Article 1 : Autorise le Maire à signer le Contrat de Bassin 2017/2022 du Bassin Yerres Aval et réveillon.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Monsieur le Président du SyAGE.

Accusé de réception en Préfecture du
094-219400751-20170418-2017-052-DE
Date de télétransmission : 25/04/2017
Date de réception préfecture : 25/04/2017

Fait et délibéré en séance les jours, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire, Vice-Président du Territoire Grand Paris Sud Est Avenir

Gérard GUILLE



Accusé de réception en préfecture
094-219400751-20170418-2017-052-DE
Date de télétransmission : 25/04/2017
Date de réception préfecture : 25/04/2017